



Communiqué de presse  
27 avril 2012

## **Cabines de bronzage et mélanome : le SNPBC réagit à la polémique actuelle et repositionne le débat sur un enjeu de santé publique**

*Face à la campagne de communication actuelle visant à mettre en garde les utilisateurs de cabines à UV, le SNPBC entend sensibiliser les pouvoirs publics et les professionnels de santé sur la contre-productivité de cette polémique en termes de santé publique et énonce 5 vérités essentielles en matière d'UV :*

- 1 – Il n'y a aucune corrélation entre la localisation des centres de bronzage et celle des cancers de la peau en France.
- 2 - Aucune étude n'a jamais montré de corrélation entre l'utilisation des cabines de bronzage et l'augmentation du risque de contracter un mélanome pour des populations ne présentant pas de risque.
- 3 – UV en cabine : une clientèle très raisonnable et une exposition très faible par rapport au soleil ou à la puvathérapie.
- 4 – Evoquer le risque de cancer de la peau sans mentionner les facteurs de risque est une totale aberration. Il est nécessaire de mieux informer.
- 5 – Les techniques de dépistage précoce s'améliorent entraînant une baisse du taux de mortalité.

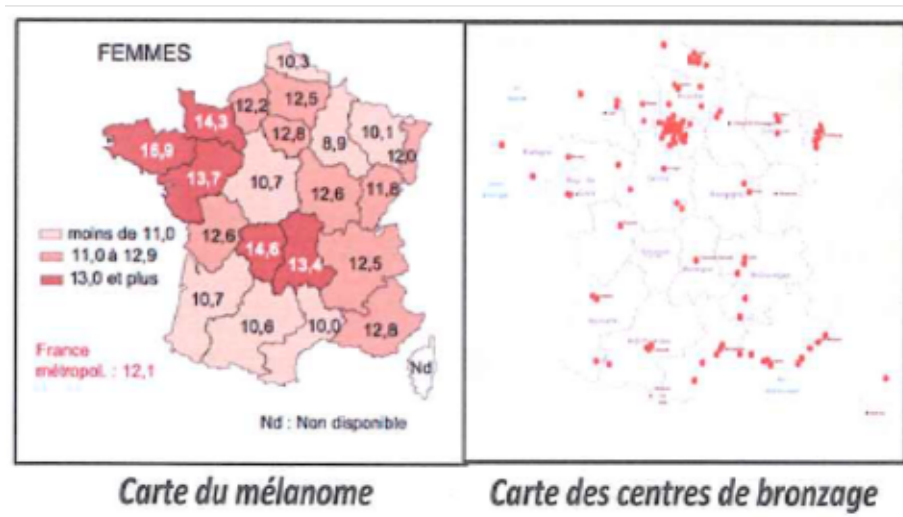
**Le dénigrement systématique de l'usage, même modéré, des cabines UV est totalement irresponsable** car il détourne le grand public d'une réelle pédagogie sur les différentes formes d'exposition aux UV (soleil et cabines de bronzage) et d'une information complète à destination des personnes à risque.

Au vu de la faible qualité de l'information à ce sujet, il est possible de se croire à l'abri de tout cancer cutané si l'on n'est jamais entré dans une cabine à UV. Ce qui est inexact mais surtout dangereux.

C'est pourquoi le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine tient à rappeler **5 vérités essentielles** qui démontrent que le véritable enjeu de santé publique est principalement lié à la nécessité d'organiser une prévention plus efficace et plus ciblée auprès des personnes à risque, plutôt qu'à stigmatiser les cabines UV.

## 1 – Il n’y a aucune corrélation entre la localisation des centres de bronzage et celle des cancers de la peau en France

La comparaison des cartes géographiques des cas de cancers de la peau avec celles des centres de bronzage en cabines est sans appel ! **Les régions dans lesquelles les mélanomes sont les plus fréquents sont précisément celles où les centres de bronzage sont les moins nombreux, voire même absents (ex : la Bretagne).**



Source : FNORS, Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé

Source : SNPBC

Il est constaté par ailleurs que les régions où le taux de mélanome est le plus bas sont celles les plus ensoleillées. Le gradient d'occurrence du cancer de la peau étant directement corrélé à la latitude et donc à l'ensoleillement (*Source : FNORS – 2006*).

Enfin, l'absence de corrélation entre le nombre de cabines de bronzage par région en France et le mélanome est également avérée.

## 2 - Aucune étude n'a jamais montré de corrélation entre l'utilisation des cabines de bronzage et l'augmentation du risque de contracter un mélanome pour des populations ne présentant pas de risque

Les études les plus fréquemment reprises (à savoir celle sur les 75 000 infirmières américaines du Dr Ming Zhang du Massachusetts General Hospital et celle du Dr Brewer de Mayo Clinic) concluent bien à une augmentation du risque de carcinome baso-cellulaire (forme bénigne) mais **aucunement à une augmentation de mélanome** (forme maligne).

Le rapport de 2009 du CIRC concluait à une augmentation de 15 % du risque de mélanome par l'utilisation des cabines de bronzage. Cette analyse incluait 5 études britanniques comportant un nombre très important de personnes de phototype 1, considérées comme à très fort risque lors d'exposition au soleil. Après correction de ces 5 études, **aucune corrélation significative n'est obtenue avec les 19 autres études** qui, elles, comportent un pourcentage normal d'utilisateurs de type phototype 1.

Le SNPBC rappelle que la réglementation française interdit depuis 1997 l'usage des cabines de bronzage aux personnes de phototype 1, soit environ 2 % de la population.

Pour autant, même si aucune étude scientifique ne lie la pratique des cabines de bronzage au mélanome cutané en dehors des personnes de type phototype 1, il est nécessaire d'améliorer l'information des clients des centres de bronzage, qui apprécient l'exposition au soleil. Une information plus fiable et de meilleure qualité permettrait aux personnes dites "à risque" d'être mieux identifiées.

### **3 – UV en cabine : une clientèle très raisonnable et une exposition très faible par rapport au soleil ou à la puvathérapie**

Avec **7 séances en moyenne par an**, les clients des centres de bronzage en France ont une utilisation extrêmement raisonnable.

Ce chiffre correspond à **seulement 15 % du maximum recommandé** par la réglementation française (entre 33 à 60 séances par an) ou à 2h30 au soleil de La Baule en été.

Cela représente 6 fois moins que le rayonnement reçu par un patient **en puvathérapie** chez son dermatologue (2 séries de 20 séances) avec, qui plus est, la présence de sensibilisants tel que le psoralène qui augmente l'impact des séances.

Faire des UV en cabine de manière raisonnable reste donc la meilleure manière de préparer la peau avant une exposition au soleil en vacances. C'est ce que font les deux tiers des clients des centres de bronzage qui réalisent moins de 6 séances par an.

Les UV en cabine sont de même nature que les UV solaires. Mais, contrairement au soleil, le rayonnement en cabine est parfaitement maîtrisé et constant. De plus, les installations sont régulièrement contrôlées quant à leur conformité mécanique et à leur rayonnement.

### **4 – Evoquer le risque de cancer de la peau sans mentionner les facteurs de risque est une totale aberration. Il est nécessaire de mieux informer.**

L'idée même selon laquelle le cancer de la peau serait simplement lié à l'exposition aux UV, qu'ils soient solaires ou en cabine, est erronée. **Nous ne sommes pas tous égaux devant l'exposition au soleil.** Certaines personnes peuvent s'exposer sans dommage tandis que d'autres devront prendre d'innombrables précautions et ne pourront pas faire de séances de bronzage en cabine.

L'existence de facteurs de risque est déterminante, quel que soit le mode d'exposition choisi (à la plage, au ski ou dans un solarium) :

- Les personnes à chevelure rousse ont un risque multiplié par 6,
- Un antécédent familial de mélanome multiplie le risque par 5,
- La présence de plus de 50 grains de beauté multiplie le risque par 4,
- La présence importante de taches de rousseur multiplie le risque par 2 à 4 ;
- Les coups de soleil sévères dans l'enfance multiplient le risque par 2 à 5.

*(Poids relatif des facteurs de risque à partir des données de la littérature)*

Ces facteurs de risque sont multiplicatifs. Ainsi, une personne rousse ayant un antécédent de mélanome dans sa famille a un risque multiplié par plus de 30 !

En revanche, une personne de phototype 3 (le plus fréquent en France), ne présentant aucun de ces risques et bronzant sans difficulté peut s'exposer au soleil et profiter en toute tranquillité de ses séances de bronzage en cabine dès lors qu'elle en fait une utilisation raisonnable.

On voit bien ici que la prise en compte de l'ensemble des facteurs de risque est fondamentale et que le dénigrement systématique de la pratique du bronzage en cabine détourne le grand public d'une information raisonnée. **Le VRAI sujet est bien celui de la prévention du mélanome et des autres cancers cutanés !**

## **5 – Les techniques de dépistage précoce s’améliorent entraînant une baisse du taux de mortalité.**

L’amélioration des techniques de dépistage du cancer de la peau semble être une des raisons avancées par la communauté médicale pour expliquer l’augmentation du référencement de cas de mélanomes.

Le mélanome augmente chaque année comme l’ensemble des cancers internes. Des causes environnementales ont récemment été avancées comme raison de cette croissance ininterrompue (pesticides, trous dans la couche d’ozone, etc.).

En raison de diagnostic plus précoce et de traitement mieux adapté, le taux de décès lié à un cancer de la peau a chuté de 60 % en 1960 à 11 % aujourd’hui (*Source : Thompson JF, Scolyer RA, Kefford RF. Cutaneous melanoma. Lancet 2005 ; 365 : 687-701*).

En conclusion, le SNPBC prône une exposition raisonnable aux UV (qu’ils soient naturels ou en cabine). Une telle exposition est nécessaire pour la bonne santé de l’organisme en même temps qu’elle est source de bien-être.

Le SNPBC encourage les pouvoirs publics et les autorités de santé à recentrer le débat autour de la prévention qui doit être tout particulièrement dirigée vers les personnes à risque, soit environ 5 % de la population, qui concentrent la grande majorité des problèmes de cancers de la peau.

A propos du SNPBC : Créé en 1998, le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine (SNPBC) représente la profession au sein de la Confédération Nationale de l’Esthétique Parfumerie (CNEP). Il est membre de l’European Sunlight Association (ESA) et siège dans les commissions internationales relatives au rayonnement et au bronzage en cabine. [www.snpbc.org](http://www.snpbc.org)

### **Contacts presse**

#### **3d Communication**

Bénédicte Couturier / Caroline Pierron

01 46 05 87 87

[bcouturier@3dcommunication.fr](mailto:bcouturier@3dcommunication.fr) / [cpierron@3dcommunication.fr](mailto:cpierron@3dcommunication.fr)